



COMMUNE DE LA RIPPE



Rapport d'activité de la Municipalité pour 2025

Table des matières

Préambule	2
Autorités communales	3
Associations et ententes intercommunales	4
Administration communale	5
Finances	6
Domaines et forêt	8
Bâtiments communaux	10
Police des constructions	11
Urbanisme	11
Service des routes	13
Parcs et Promenades	13
Caravaning résidentiel « En Vendôme »	13
Service de la voirie	14
Réseau d'eau et d'épuration	15
Instruction publique et cultes	16
Police	19
Office de la population	19
Service de défense incendie et de secours	21
Protection civile	21
Sécurité sociale	22
Services industriels	22

Ce document est présenté au Conseil communal selon la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 4 et 93°. Il fait partie intégrante du préavis municipal 04-2026 relatif aux comptes communaux 2025.

Préambule

Message du Syndic

La Municipalité a travaillé dans une bonne collégialité, avec des discussions nourries qui ont permis à chacun d'exprimer son opinion. Ce rapport présente les activités des Autorités durant l'année 2025.

Les finances communales 2025 peuvent être qualifiées de satisfaisantes. Les postes sous la responsabilité directe de la Municipalité ont été parfaitement gérés. Les rentrées fiscales n'ont heureusement été que partiellement affectées par la hausse de la péréquation directe. En résumé, les comptes 2025 présentent une situation financière saine et stable, marquée par une nette amélioration de la trésorerie, une maîtrise des charges à court terme et des montants des fonds de réserves élevés.

L'endettement à long terme reste élevé mais stable, à 10,65 millions. Rappelons que le plafond d'endettement de la Commune est de 18 millions. Les finances cantonales étant au plus bas, le Gouvernement vaudois va certainement transférer des charges cantonales aux Communes, dès les élections cantonales de mars 2027 passées. Cette réalité doit nous conduire à être très prudent dans le lancement de nouveaux projets.

La commune de La Rippe a une richesse qui ne va que prendre de la valeur ces prochaines années avec le dérèglement climatique : l'eau des sources. Des projets conséquents ont été conduits : les travaux d'améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des alpages communaux (travaux terminés) et les travaux de recaptage de la source de La Combe qui seront totalement terminés à mi 2026 et qui marquera une nette augmentation du volume de nos ressources en eau.

À l'heure où les préoccupations environnementales et sociétales sont toujours plus vives, la Municipalité a décidé d'établir un Plan énergie et climat communal (PECC). Ce travail prendra plusieurs années mais a d'ores et déjà débuté.

Le développement des transports publics est toujours un sujet compliqué avec Région de Nyon et le Canton. La réalisation de l'arrêt de bus le long de la route cantonale est une première étape pour le développement de la ligne 810 jusqu'à Chésereux.

Si l'acceptation de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le village a parfois été décriée, les mesures de vitesse faites montrent que le comportement des automobilistes s'est adapté à cette nouvelle contrainte puisque les conducteurs en infraction sont de moins en moins nombreux.

Le projet du Pôle Bois a fait une première avancée importante avec l'envoi au Canton du dossier d'examen préalable du site et de la route d'accès. Le retour du Canton attendu pour la fin décembre 2025 nous n'est pas encore parvenu. Ce projet devra être viable à court, moyen et long terme pour la Commune.

Au niveau des regrets, l'enlisement du dossier du nouveau Plan d'affection communal (PACom), toujours en discussion avec les différents services du Canton, ne permettra pas de boucler ce dossier avant la fin de la législature 2021-2026.

Le fonctionnement des Associations intercommunales comme l'AEE, l'AIAB et le Groupement forestier La Dôle reste toujours un sujet d'attention, ces organismes gérant des budgets conséquents, qui ne font qu'augmenter.

Les délégués au sein des Comités de direction et des Conseils intercommunaux doivent être attentifs aux dépenses proposées avec un regard critique pour défendre les intérêts de tous et les intérêts de la Commune. Les Municipaux et Conseillers communaux élus pour la nouvelle législature devront prendre à cœur leurs rôles de délégués et étudier attentivement les documents avant les séances.

Entretenir de bonnes relations entre toutes les parties prenantes de la Commune (Autorités, Conseil communal, Commissions, Habitants) doit rester un objectif prioritaire de tous, afin que la vie à la Rippe soit toujours aussi agréable dans le futur, qu'elle l'a été et qu'elle l'est aujourd'hui. C'est une responsabilité collective que nous devons tous partager.

Autorités communales

Le Législatif communal

Le Conseil communal a siégé à cinq reprises : les 31 mars, 30 avril, 23 juin, 29 septembre et 8 décembre 2025.

13 préavis municipaux ont été présentés et approuvés.

Formation du Bureau

Président	Antoine Dändliker
1er Vice-Président	Costiou Francis
2ème Vice-Président	Bory Marc
Secrétaire	Otto Caroline
Secrétaire suppléante	Amiguet Magali
Scrutatrices	Melly Véronique Hölzel Tina
Scrutatrices suppléantes	Aeschlimann Liliane Baillif Magali

Séance du 31 mars 2025

- Préavis 01-2025 – Délégation de compétence – Articles 4 chiffre 11 LC et 17 chiffre 11 RCC
- Préavis 02-2025 – Demande de crédit supplémentaire de CHF 130'803 pour la rénovation de l'Auberge communale de l'Etoile (travaux complémentaires)
- Préavis 03-2025 – Modification des statuts de l'Association du SDIS Nyon-Dôle
- Préavis 04-2025 – Demande de crédit de CHF 258'000 pour la création d'un arrêt de bus à Tranchepied

Séance du 30 avril 2025

- Préavis 05-2025 – Demande de crédit d'études de CHF 147'000.00 pour la participation communale au projet du PA Pôle Bois La Rippe et la création d'un nouvel accès routier (phase études)

Séance du 23 juin 2025

- Préavis 06-2025 – Comptes communaux 2024
- Préavis 07-2025 – Demande de crédit d'étude de crédit de CHF 195'000 pour la réalisation d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux

Séance du 29 septembre 2025

- Préavis 08-2025 – Arrêté d'imposition 2026
- Préavis 09-2025 – Deuxième demande de crédit supplémentaire de CHF 39'500 pour la révision du Plan d'affectation communal et du Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire

Séance du 8 décembre 2025

- Préavis 10-2025 et 11-2025 – Budget d'exploitation 2026 – Passage à MCH2
- Préavis 12-2025 – Mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)
- Préavis 13-2025 – Demande de crédit de CHF 170'000 pour l'agrandissement du hangar à plaquettes forestières (bâtiment ECA n° 666)

L'Exécutif communal - La Municipalité

Répartition des dicastères

TAPPY Olivier - Syndic Administration générale/RH - Finances - Police - Aménagement du territoire
MELLY Yannik - Vice-Syndic Eaux - Eclairages publics - Egouts - Protection civile - Service des routes - Aménagement du territoire
WIDMER Jean-Pierre - Municipal Cimetière/Préposé aux inhumations - Forêts - Routes des Montagnes - Voirie - Aménagement du territoire
BUJARD DEUTSCH Anne - Municipale Ecole - Accueil de la petite enfance - Clinique dentaire - Bâtiments communaux - Sport & Culture Parc Jura vaudois - Aménagement du territoire
JOTTI PIERRE-YVES – Municipal Caravaning - Police des constructions - Eglises - Sécurité sociale - Aménagement du territoire

Associations et ententes intercommunales

- ADCV - Association des Communes vaudoises
- AEE - Association Enfance et Ecole Asse et Boiron
- AIAB - Association intercommunale Asse et Boiron
- ARAS - Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon
- Centre funéraire de Nyon
- Clinique dentaire scolaire
- Communauté catholique de Crassier
- GFD - Groupement forestier La Dôle
- Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
- ORPC - Organisation régionale de la protection civile
- PJV - Parc Jura Vaudois
- Paroisse protestante de la Dôle
- Région de Nyon
- SADEC SA - Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte
- SDIS Nyon-Dôle - Service de défense incendie et de secours
- SITSE - Services Industriels de Terre-Sainte et Environs
- Temple de Crassier

Administration communale

Personnel communal

Administration communale

Nathalie Jenni Kohler – Secrétaire municipale (60 %) et aide à la bourse (30 %) : 90 %

Aline Elmer – Préposée à l'Office de la Population (30 %) et Collaboratrice administrative (adjointe au Greffe municipal 40 %) : 70 %

Bourse communale

A & A Fidus Nyon – Antonio Sisto – mandat de prestations (fin du mandat au 31 janvier 2026)

Susete Ulliel – Boursière communale : 20 % (entrée en fonction le 1^{er} novembre 2025)

Service de la voirie

Sébastien Carnal – Employé communal : 100 %

Steven Mendola – Agent d'exploitation communal : 100 % puis à 80 % dès le 1^{er} juillet 2025

Déchetterie communale

Claude Denizart – Auxiliaire

Jorge Campos Carvalho – Auxiliaire

Ecole et UAPE

Bruno Lima Cardoso – Concierge du Complexe scolaire : 100 %

Marlene Castro Pereira – Concierge du Complexe scolaire et de l'UAPE : 53.5 %

Visite annuelle du Préfet du district de Nyon

La visite annuelle s'est tenue le 21 janvier 2026 en présence de Madame Chantal Turin.

Tous les documents demandés ont été présentés en bonne et due forme.

Finances

L'activité du dicastère des finances communales comprend principalement l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissements, le suivi des dépenses, la facturation, la tenue de la comptabilité.

La Municipalité a poursuivi sa gestion du ménage commun d'une manière économe et rigoureuse.

Les comptes communaux 2025 sont basés sur les éléments suivants :

- Population au 31 décembre de l'année précédente : 1'218 habitants (Statistique Vaud)
- Taux d'imposition communal : 63.5 %
- Valeur du point d'impôt : CHF 75'934

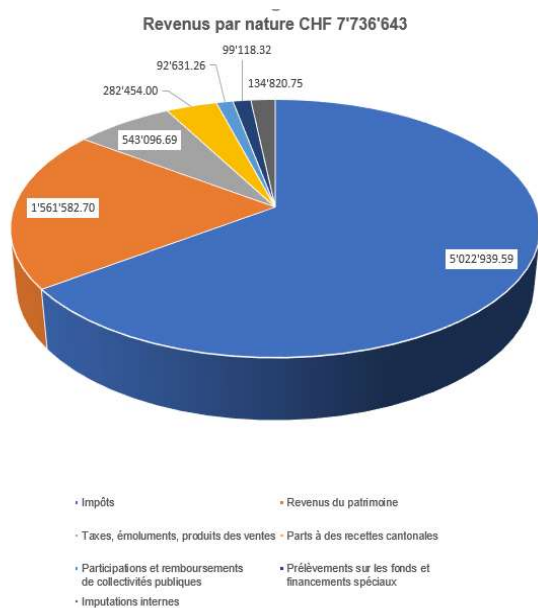
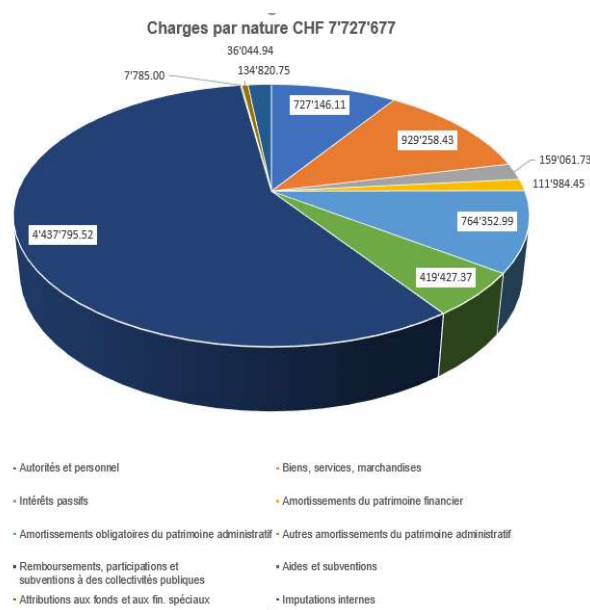
La Commune présente des comptes bénéficiaires de CHF 8'966 après amortissements obligatoires (CHF 764'353) et complémentaires (CHF 419'427) ainsi que les attributions aux fonds de réserves. Les charges s'élèvent à CHF 7'727'677 et les revenus à CHF 7'736'643.

Répartition des charges

Les charges sont supérieures de CHF 338'071 par rapport au budget (+ 4.6 %).

Cet écart est essentiellement dû aux amortissements qui sont supérieurs de + CHF 493'484 par rapport au budget.

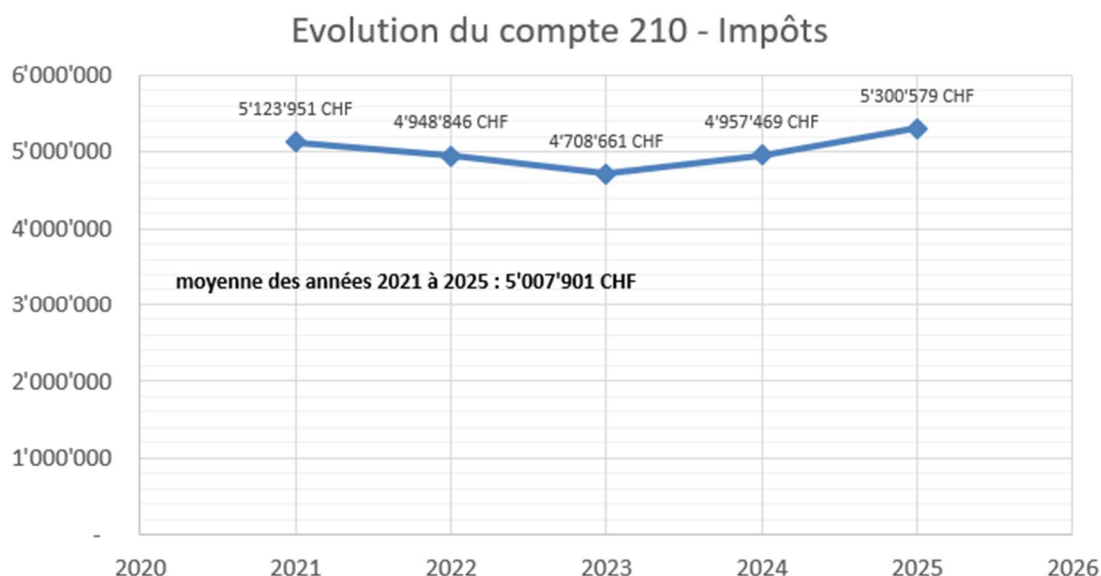
Si l'on déduit le montant des amortissements extraordinaires (CHF 419'427) les charges réelles sont inférieures au budget de - CHF 81'355 (- 1.1 %). Les charges sont donc parfaitement maîtrisées.



Répartition des revenus

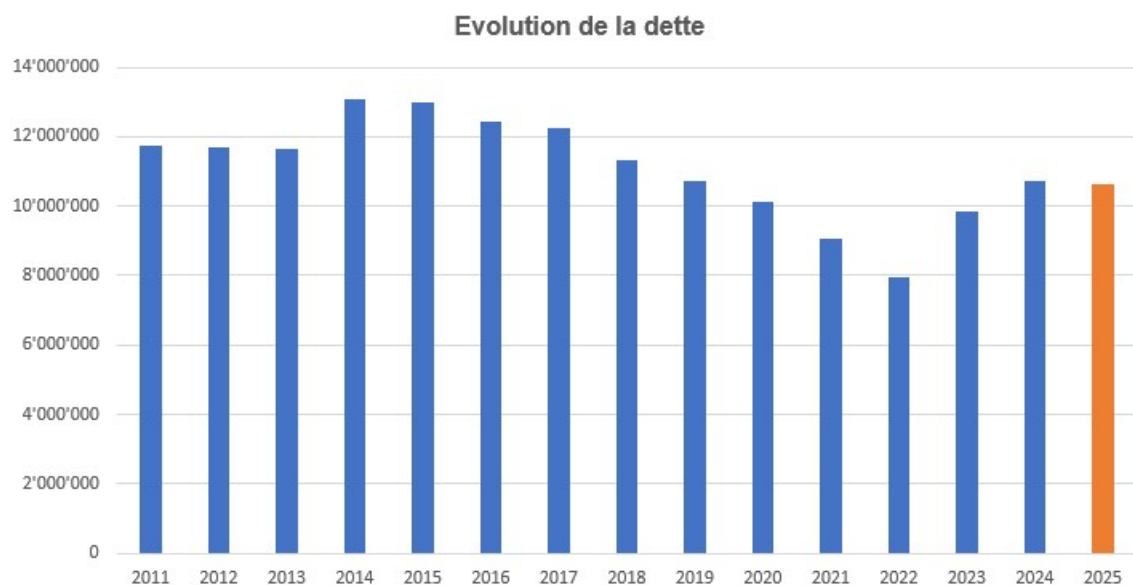
Les revenus sont supérieurs de CHF 706'714 par rapport au budget (+ 10.05 %), grâce principalement aux revenus provenant des impôts et aux parts des recettes cantonales.

Les revenus des impôts sont en hausse par rapport à l'année précédente : CHF 5'300'579 en 2025 soit + CHF 343'220 par rapport à 2024 et + CHF 667'992.90 par rapport au budget 2025.



La marge d'autofinancement 2025 augmente de CHF 45'945 à 1'129'673 par rapport à la valeur de 2024 qui était de 1'083'728. Cette marge représente l'excédent de ressources dégagé par les activités courantes d'une commune. Elle représente sa capacité à financer ses investissements de manière autonome ou à rembourser sa dette.

En 2025, les dépenses d'investissements ont été de CHF 743'430. Aucune augmentation d'emprunt n'a été nécessaire pour y faire face.



Le plafond d'endettement (PE) pour la législature 2021-2026 s'élève à CHF 18'000'000.

Passage au nouveau plan comptable MCH2 (préavis 10-2025 et 11-2025)

Le 8 décembre 2025, le Conseil communal a approuvé les préavis 10-2025 et 11-2025 marquant le passage à MCH2.

Le modèle comptable harmonisé 2 (**MCH2**) est le standard comptable moderne appliqué par la Confédération, les cantons et les communes suisses pour harmoniser la présentation des comptes publics. Il vise à accroître la transparence, la comparabilité et la qualité de l'information financière. Le canton de Vaud est le dernier canton suisse à le mettre en œuvre.

Domaines et forêt

Parcelle communale n° 123 – Jardins communaux

La parcelle communale n° 123 a été réaménagée et divisée en 12 jardins. Des robinets d'eau facilitant l'arrosage ont été installés et une nouvelle délimitation plus claire a été mise en place. Tous ont trouvés preneur dès le 1er avril 2025. Chaque locataire bénéficie de 27 m².

Le loyer a été fixé à CHF 100.- par parcelle et par année.

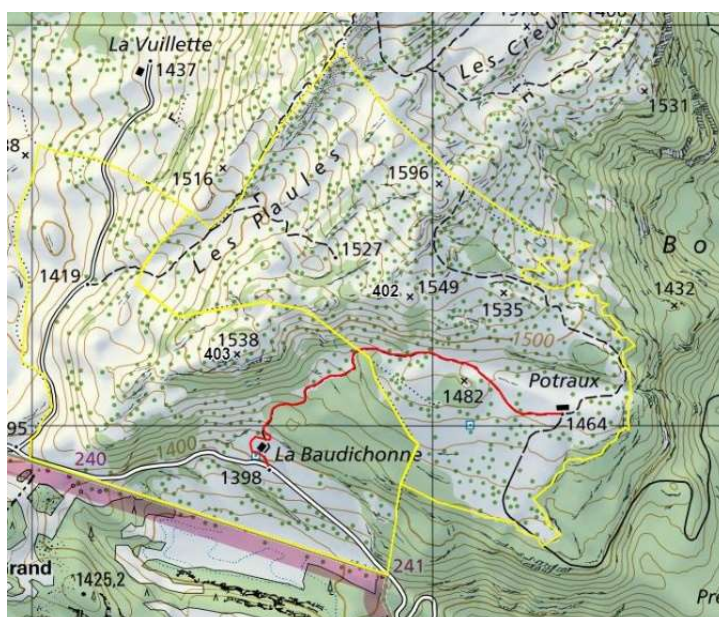


Création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux (préavis 07-2025)

L'étude réalisée par le bureau ILEX ingénierie forestière Sàrl qui a fait l'objet du préavis 07-2024 a déterminé le tracé le plus adéquat pour la réalisation de cette nouvelle desserte. Moyennant des mesures particulières dans le secteur des prairies et pâturages secs (PPS), ce tracé a été validé par la Direction générale de l'environnement, division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV).

Les travaux consistent à la réalisation d'une nouvelle desserte reliant le chalet d'alpage de La Baudichonne au pâturage de Potraux (longueur du tronçon : 1'100 m). Aucune coupe forestière majeure ne sera nécessaire pour la réalisation de ces travaux. Seuls quelques arbres pourraient être abattus afin de garantir le gabarit de la nouvelle desserte. Les périmètres d'importance nationale (PPS) sont pris en compte et préservés.

La route de Potraux actuelle sera abandonnée et fermée physiquement sur un tronçon de 1'750 m.



Extrait du guichet cartographique du canton de Vaud avec le chemin entre la Baudichonne et Potraux en rouge et la limite des bienfonds en jaune



Groupement forestier la Dôle (GDF)

Le GDF est une Association de droit public au sens de la loi forestière vaudoise (articles 11 et 12). Il rassemble sous une même bannière les Communes territoriales des triages 121 et 122 : Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Crans, Eysins, Grens, La Rippe et l'Etat de Vaud propriétaire de forêts dans les triages 121 et 122.

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue dans la gestion forestière au sein du GDF. Le volume total martelé sur le Triage 121 s'est élevé à 4'385.40 sylves, dont 1'095 sur La Rippe, 1'545.80 de feuillus et 2'839.60 de résineux, confirmant la prédominance de ces derniers dans les peuplements exploités. Une part importante des travaux a été confiée à des entreprises externes, représentant 61 % du volume total, tandis que 39 % ont été réalisés par l'équipe du Groupement. Les méthodes d'exploitation ont combiné travail manuel et mécanisé.

Les chablis ont représenté une proportion significative du martelage total avec 2'138.40 sylves, soit près de la moitié des volumes. Cette situation concerne majoritairement les résineux, qui constituent la grande majorité des bois touchés. Cette tendance met en évidence la vulnérabilité de ces peuplements face aux aléas climatiques et souligne l'importance d'adapter les pratiques sylvicoles.

La production totale de bois a atteint 3'437.07 m³, répartie entre le bois de service (47 %), le bois de feu (17 %) et le bois de déchetage (36 %).

Le bois de service constitue la part principale, illustrant une valorisation orientée vers le marché du sciage, tandis que le bois de feu et le bois de déchetage participe à la valorisation énergétique des forêts. Les soins cultureux pour l'ensemble du Triage 121 ont couvert une surface de 15.82 hectares, principalement dans le secteur du Haut Jura. Ces interventions visent à améliorer la qualité des peuplements, favoriser la régénération naturelle et renforcer la résilience des forêts.

Les travaux subventionnés ont représenté un montant total de CHF 40'698. Ils ont concerné notamment les soins en forêt irrégulière, l'entretien des milieux favorables à la faune ainsi que des actions spécifiques en faveur d'espèces cibles. Ces contributions financières permettent de soutenir une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Par ailleurs, diverses prestations ont été réalisées pour des tiers, telles que la fabrication d'équipements en bois, la sécurisation de routes ou encore l'entretien d'infrastructures forestières. Des actions de sensibilisation et d'information ont également été menées tout au long de l'année, permettant de renforcer le lien entre la forêt et le public.

Les perspectives pour la période à venir sont globalement positives, avec une bonne demande en bois résineux et une augmentation de l'intérêt pour le bois feuillu. Le prix du bois de feu connaît une légère hausse malgré une situation sanitaire des forêts problématique.

La part communale se monte à CHF 75'128 (budget CHF 88'204).

Résultat d'exploitation 2025

Les recettes s'élèvent à CHF 851'396 vs CHF 841'471 au budget.

Les charges s'élèvent à CHF 1'065'655 vs CHF 1'152'280 au budget.

La participation des Communes membres et du Canton se monte à CHF 214'259.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.gfld.ch

Bâtiments communaux

Salle des Sociétés



Dans la salle des sociétés, un écran de 86" a été mis en place permettant la projection par câble optique.



Auberge communale de l'Etoile (préavis 02-2025)

Les travaux ont débuté au printemps 2024 et se sont achevés en septembre de cette même année.

Au cours de la rénovation du bâtiment, des surprises ont engendré des travaux supplémentaires et par conséquent des coûts non budgétés. Consciente de l'importance d'entretenir son patrimoine bâti, la Municipalité a dû réaliser ces travaux en cours de rénovation, afin de garantir une réouverture mi-octobre 2024 et assurer la bonne continuité de l'exploitation de cet établissement dans le respect des normes en vigueur.

Le 31 mars 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis 02-2025, relatif à la demande de crédit supplémentaire de CHF 130'803.



Un adoucisseur d'eau a été installé afin de protéger les canalisations, prolonger la durée de vie des appareils ménagers de l'Auberge, de l'Administration communale et des deux logements de fonction. Une installation identique a été faite pour le bâtiment communal « Le Nord ».

Complexe scolaire « Le Bruel »

Un entretien régulier a été réalisé et d'importants travaux de peinture ont été effectués.

Le foyer ainsi que la cuisine de la salle polyvalente ont été entièrement rafraîchis durant la pause estivale.



Police des constructions

La Municipalité s'appuie sur les compétences du Service technique intercommunal (STI), qui analyse et contrôle chaque dossier dispensé ou soumis à l'enquête publique au regard de la législation en vigueur, permettant ainsi à la Municipalité de se prononcer formellement sur la délivrance d'un permis de construire. Le STI épaula également la Municipalité pur toute question technique ou problème éventuel lors de constructions.

Les prestations de cette entité font l'objet d'un contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

En 2025, 16 permis de construire et 10 permis d'habiter ont été délivrés.

Urbanisme

Révision du Plan général d'affectation

Nouvelle dénomination : Plan d'affectation communal - PAcom (préavis 09-2025)

Dans sa séance du 22 mars 2017, le Conseil communal avait approuvé le préavis 02-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 135'000 pour la révision du Plan général d'affectation (nouvellement nommé Plan d'affectation communal) et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire. Le 6 avril 2022, un crédit supplémentaire de CHF 35'000 (préavis 01-2022) a été octroyé à la Municipalité pour poursuivre les démarches (processus de mise à l'enquête publique et traitement des oppositions)

Le 4 octobre 2023, le PACom et son règlement ont été approuvés par le Conseil communal. Le dossier a été transmis, pour examen et approbation, à la Direction générale du territoire et du logement – DGTL).

Dans son analyse du 11 mars 2025, la DGTL a relevé certains points qui nécessitent encore quelques ajustements et plusieurs points de désaccords subsistent.

Le solde de crédit restant, CHF 1'002.10, n'étant pas suffisant pour couvrir les prestations encore à réaliser. Une offre complémentaire a été demandée au bureau d'urbanisme Esplanade Aménagement SA à Lausanne. Le 29 septembre 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis 09-2025 relatif à une deuxième demande de crédit de CHF 39'500 pour poursuivre les travaux.

Les discussions avec les différents services du Canton sont fastidieuses. Ce dossier ne pourra pas être finaliser avant la fin de la législature.

Plan d'affectation Pôle Bois La Rippe

 (préavis 05-2025)

Le 30 avril 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis 05-2025 relatif à une demande de crédit d'études de CHF 147'000 pour la participation communale au projet du Plan d'affectation du Pôle Bois La Rippe et la création d'un nouvel accès routier (phase étude).

Le PA a été transmis le 15 septembre 2025 au Canton pour l'examen préalable.

Le 16 décembre 2025, la DGTL a informé qu'elle n'a pas pu respecter le délai annoncé de 3 mois pour l'envoi du rapport d'examen préalable, en raison de la charge de travail actuelle. A ce jour, aucune information nous est parvenue.

En parallèle, des scénarii ont été établis avec l'aide de la société Concorde SA qui aide la Municipalité dans l'analyse du dossier et en particulier du point de vue financier. L'objectif est de comparer les coûts d'investissement et les charges annuelles avec les revenus attendus afin de déterminer si le projet est viable à court, moyen et long terme pour la Commune.



Sur les 47 Communes du district de Nyon, 42 Communes sont membres de Région de Nyon.

Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les Communes du district de Nyon souhaitant mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Elle s'inscrit comme partenaire auprès des porteurs de projets, qu'il s'agisse de communes, d'entreprises, de groupes d'intérêt ou de particuliers, pour les accompagner et les orienter dans leurs démarches. Elle conduit également certains projets d'intérêt régional. Elle a la particularité de permettre de lever des fonds tiers, notamment via son dispositif d'investissement solidaire.

Les actions de Région de Nyon sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, où siègent 105 élu(e)s des villes et villages représentant les Communes membres. Ces derniers élisent tous les 5 ans le Comité de direction, composé de 9 membres qui dirigent l'Association. C'est ensuite l'équipe de spécialistes du Secrétariat régional qui gère au quotidien les projets, l'administration et la communication.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 4 reprises, 16 préavis ont été présentés, tous adoptés.

Dans son rapport d'activité 2025, Région de Nyon passe en revue les résultats obtenus dans ses différents domaines d'action. Le rapport détaille les activités menées en les illustrant au moyen de chiffres représentatifs et de liens.



Ce rapport et d'autres informations sont disponibles sur le site internet : www.regiondenyon.ch

Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (préavis 12-2025)

Le 8 décembre 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis 12-2025 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise. Pour rappel, le montant à charge de la commune de La Rippe est limité à la valeur d'un point d'impôt.

Service des routes

Création d'un arrêt de bus à Tranchepied (préavis 04-2025)

Suite à la mise en place des nouveaux horaires 2024-2025, la Municipalité a été informée que la ligne 810 Nyon – La Rippe serait prolongée jusqu'au village de Chésereux, sans période d'essai. La cadence de la desserte du hameau de Tranchepied devrait être augmentée dans le futur.

Afin de permettre cette extension et répondre aux normes en vigueur (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées - LHand), les TPN ont demandé l'aménagement d'un arrêt de bus le long de la route de Crassier (Route cantonale n° 12 – RC 12). Ce type d'aménagement profite également aux personnes âgées, aux personnes accompagnées de jeunes enfants ou avec un bagage lourd.

Le 31 mars 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis 04-2025 relatif à la demande de crédit de CHF 258'000 pour la création d'un arrêt de bus et d'un trottoir sur la route de Crassier pour desservir le hameau de Tranchepied.

Le projet prévoit la création d'un trottoir sur la route de Crassier (RC 12), reliant la sortie de Tranchepied au nouvel arrêt. Un éclairage adapté sera installé le long du cheminement piétonnier et un abribus est également prévu. Aucune emprise sur le domaine privé n'est nécessaire pour réaliser ce projet.



Parcs et Promenades

Parc Jura vaudois (PJV)

Parmi les initiatives du PJV et subventionnées par le Canton, l'arrachage des lauriers-cerisiers, considérés comme une espèce invasive, a remporté un joli succès parmi les habitants de La Rippe. 141 mètres ont été arrachés et 218 buissons ont été plantés.

Caravaning résidentiel « En Vendôme »

Sur les 101 emplacements constituant le Caravaning résidentiel « En Vendôme », tous sont loués, générant un revenu important pour la Commune. La procédure pour récupérer l'emplacement n° 35 est finalisée. Aucun problème juridique n'est à relever.

La Commune gère la totalité de cet espace, ainsi que le bloc sanitaire (WC, douches et buanderie).

L'entretien est assuré en grande partie par l'employé communal et les travaux de taille des grands arbres sont confiés à un paysagiste local. Il a été décidé que dorénavant, tous les arbres coupés seraient remplacés.



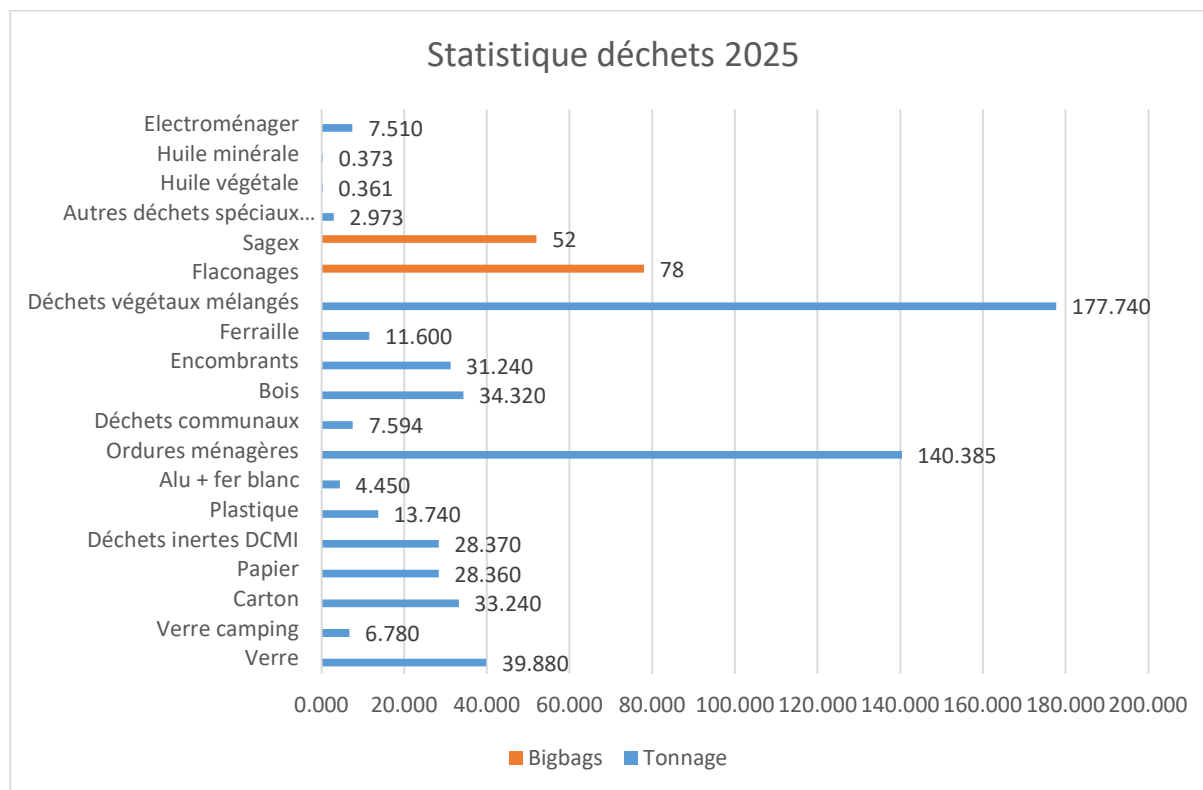
Des travaux de remise en état des chemins goudronnés ont été réalisés en 2025, avec une priorité sur les chemins très abîmés par les racines d'arbres adjacents.

Au niveau de la rotation des locataires, peu de changements en 2025, avec seulement 7 remises de parcelles. Du fait d'une demande récurrente, ces parcelles sont rapidement relouées. Le rachat des mobilhomes étant du droit privé, la Commune veille uniquement à ce que les objets soient en bon état.

Depuis 2024, lors de chaque changement de locataire, la Commune s'assure également que l'occupation de la parcelle réponde aux exigences fixées par le Règlement d'exploitation, principalement en termes de construction (pergolas, cabanes, terrasses). En cas de non-respect du règlement, le nouveau locataire est informé (avant l'achat) de ses futures obligations de remise en état.

Service de la voirie

Statistique des déchets 2025



Évolution de la taxe déchets pour l'année 2026 – article 12 RCGD

Toutes les personnes dès 19 ans, ainsi que les résidences secondaires, sont assujetties à une taxe forfaitaire, conformément au Règlement communal du 1^{er} janvier 2013 sur la gestion des déchets.

La taxe relative à la gestion des déchets pour l'année 2026 passera de CHF 65 à CHF 95 HT.

Cette taxe est liée à un compte dit « affecté ». Pour être équilibré, les recettes perçues doivent couvrir l'ensemble des dépenses liées au service des déchets, sans excédent ni déficit.

Le compte « affecté » 2025 présente un déficit de près de CHF 30'000. Une augmentation de la taxe déchets est donc obligatoire pour 2026.

Depuis l'ouverture de la déchetterie communale et jusqu'à fin 2024, un agriculteur du village récupérait le compost sans compensation financière (accord tacite). Il a dénoncé cet accord en justifiant de l'augmentation de la quantité des déchets non compostables et ne pouvant être valorisés (principalement plastiques).

L'élimination des déchets compostable a été confiée à une société privée dès le 1^{er} janvier 2025. Les tarifs appliqués sont les mêmes pour toutes les Communes.

Réseau d'eau et d'épuration

Entretien des collecteurs

L'entretien habituel des collecteurs et quelques petites réparations usuelles ont été réalisés. Un programme de curage de toutes les canalisations EC/EU a été planifié avec une entreprise spécialisée sur plusieurs années (5 ans). Des inspections ponctuelles avec une caméra ont été effectuées dans plusieurs tronçons de canalisations.

Aucune taxe unique de raccordement n'a été encaissée courant 2025 (CHF 7'900.- en 2024).

Les revenus de la taxe d'utilisation / d'entretien sont en augmentation par rapport à 2024 (CHF + 11'670).



Remplacement du collecteur d'eau claire au lieu-dit « La Landeneuse »

(préavis 03-2024)

Les travaux ont débuté en automne 2024 avec des conditions météorologiques compliquées. Ils se sont achevés en avril 2025. Les coûts ont été maîtrisés CHF 117'737 (vs budgétés CHF 119'000).



Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE)

Le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni à trois reprises.

L'optimisation du traitement des eaux usées ainsi que les économies d'énergie sont les objectifs prioritaires pour le bon fonctionnement de la STEP intercommunale.

Le prix du m³ épuré s'élève à CHF 2.55. Le coût réel facturé par les SITSE est identique. Le résultat des comptes d'exploitation de la STEP est bénéficiaire de CHF 83'945.

Le rapport de gestion, disponible sur le site internet - www.sitse.ch - résume l'ensemble des préavis approuvés.

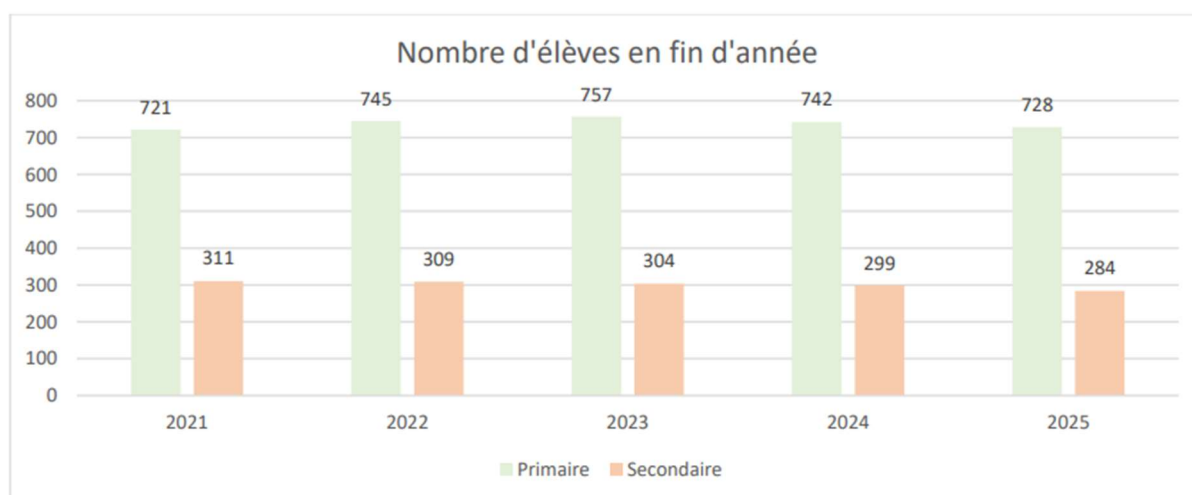
Instruction publique et cultes

Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois et le Comité de Direction (CoDir) 11 fois.
Les 9 membres du CoDir ont consacré 1'055 heures à la gestion de l'AEE.

Au 31 décembre 2025, l'AEE comptait 117 employés pour un équivalent plein temps de 64.91 EPT.

Les élèves de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes



Durant cet exercice 2025, les principales réalisations de l'AEE ont été l'achèvement de la réorganisation interne, avec en particulier le développement et la centralisation des ressources humaines et l'engagement d'un boursier 80 %.

Au niveau des projets, un nouveau logiciel de comptabilité a été installé, en parallèle à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

En ce qui concerne les élèves, l'AEE a mis en place des accueils vacances (72 places) et ouvert des places pour les repas de midi à La Rippe (24) – au Bruel. La Galiote sera agrandie afin de proposer une offre plus importante.

Finalement, un appel d'offres pour les transports scolaires a été finalisé. Le choix du transporteur sera effectué en 2026.

Accueil collectif préscolaire (crèches)

La crèche de « La Galiote » à Eysins dispose de 24 places et la crèche « Les Papillons » à Crassier dispose de 44 places. La demande est très forte, avec des taux d'occupation de 90-100 %.

Unité d'Accueil pour Ecolier (UAPE)

En août 2025, un nouvel accueil réservé aux élèves pour la pause de midi a été ouvert dans le foyer la salle communale « Le Bruel ».

Son taux de fréquentation est de 100% (24 places). Cette structure a un fort potentiel d'augmentation.



Accueil en Milieu Familial (AMF)

Les accueillantes en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. 9 AMF sont agréées sur nos Communes, elles encadrent 71 enfants. 50 enfants sont d'âge préscolaire et 21 sont accueillis pour du parascolaire.

Les camps de Jour

L'AEE renouvelle l'aventure pour 2025 et a poursuivi l'organisation de camps de jour durant les vacances scolaires estivales, soit trois semaines en juillet. Deux semaines ont été ajoutées : en octobre et lors des vacances de Pâques. Diverses activités ont été proposées telles que activités créatrices, sportives, atelier cuisine, balades, sortie sur le site du Signal de Bougy (accrobranche, visite de fermes). Les camps de jour ont rencontré un énorme succès auprès des enfants scolarisés de la 1P à 6P et ont répondu largement aux attentes des parents pour des solutions de garde durant les vacances scolaires.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.asse-boiron.ch

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est une Association regroupant les 9 Communes d'Asse et Boiron. Sa mission principale est la gestion des bâtiments scolaires secondaires de Borex-Crassier ainsi que de la piscine intercommunale Asse et Boiron. Elle peut également participer à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par ses statuts.



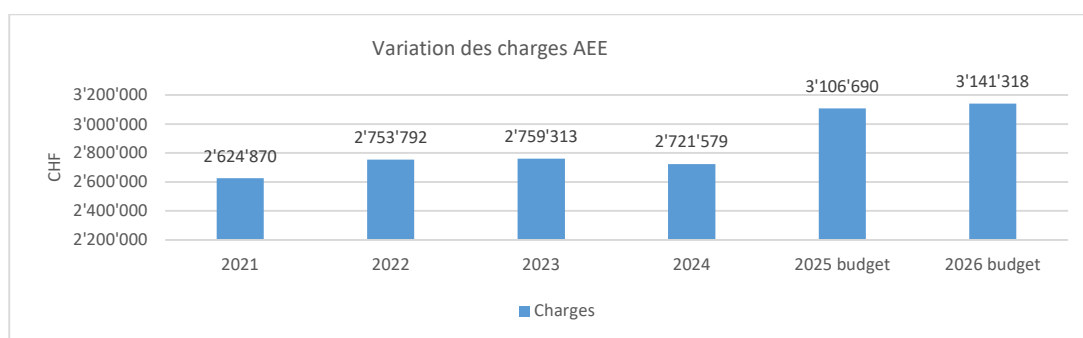
Elle est dotée d'un Conseil intercommunal composé de 32 Membres issus des législatifs communaux et d'un Comité de Direction (CoDir) composé de 9 Municipaux (un délégué municipal par Commune).

Le CoDir a tenu 5 séances et son bureau 22 séances. Le Conseil intercommunal s'est réuni à 4 reprises.

3 préavis ont été soumis au vote et acceptés :

- 01-2025– Comptes 2024 – Comptes de fonctionnement, Rapport de Gestion
Les totaux des comptes s'élèvent à CHF 5'114'566.76 comparés à un budget de CHF 5'349'920. En ce qui concerne le bilan, l'actif de l'Association Intercommunale est de CHF 27'901'826.54 comparé à CHF 29'219'942.18 pour l'année 2023. Pour les charges, on constate une augmentation des charges pour les communes de 8.83 %.
- 02-2025 – Piscine intercommunale - Installation de filtres à charbon
Un rapport de l'OSAV a relevé que le traitement des eaux ne correspond plus aux règles en vigueur. Une étude a été réalisée débouchant sur une demande de crédit de CHF 380'000 destinée à financer l'installation de filtres à charbon pour le traitement de l'eau de baignade, la révision des filtres à sable et l'installation d'un monte-escaliers.
- 03-2025 – Budget d'exploitation 2026
Le budget a été réalisé sous la nouvelle norme comptable MCH2 et se monte à CHF 5'110'869.. Les charges sont réparties entre les communes pour la partie Culture, Sport et Loisirs. Les charges prévues pour 2026 se montent à CHF 917'944 (991'851 en 2025). Dans ce montant, les frais directs de la piscine se montent à CHF 703'188.

Les charges liées à l'exploitation des bâtiments du collège de Borex-Crassier sont imputées à l'AEE. Pour cette partie, le budget 2026 prévoit des charges de CHF 3'141'318 (3'106'690 en 2025).



Bâtiments scolaires du Collège de Borex-Crassier

Aucun élément particulier n'est à signaler, excepté la salle de gymnastique n° 1 pour laquelle le préavis 03-2024 a été voté (demande de crédit de CHF 1'910'000 - refonte complète de la structure avec création de portes de secours, nouvel éclairage, nouveaux stores, peinture intérieure). Les travaux ont débuté en 2025 et seront terminés début 2026.

Piscine intercommunale Asse et Boiron

Les revenus liés à la fréquentation des lieux sont stables.
De nombreux clubs et associations utilisent la piscine.

58'504 entrées ont été comptabilisées en 2025.



La part communale s'élève à CHF 123'622 (vs CHF 136'155).

Plus amples informations sur leurs activités, ainsi que les contacts en cas d'intérêt :
<https://cheserex.ch/piscine-intercommunale>

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Afin de répondre aux exigences de la loi sur la santé publique, les Communes sont tenues de faire contrôler annuellement la dentition de tous les enfants en âge de scolarité. Pour ce faire, 35 Communes se sont groupées pour acquérir une caravane itinérante qui sillonne nos régions.

La participation des Communes, qui permet d'équilibrer le budget, passe de CHF 4.00 à CHF 3.90 par habitant, ce qui est une bonne nouvelle. Seuls les soins dentaires (pas les contrôles) sont facturés aux parents. La ville de Gland est commune boursière pour ce service.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.caravannedentaire.ch.

Temples et cultes

La Paroisse de la Dôle regroupe les villages d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy. Elle fait partie de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) et à ce titre, elle participe à sa mission de veiller au développement de la vie spirituelle et communautaire de la population vaudoise. La chapelle catholique de Crassier fait quant à elle partie de la Fédération Ecclésiastique Catholique Romaine du canton de Vaud (FEDEC).

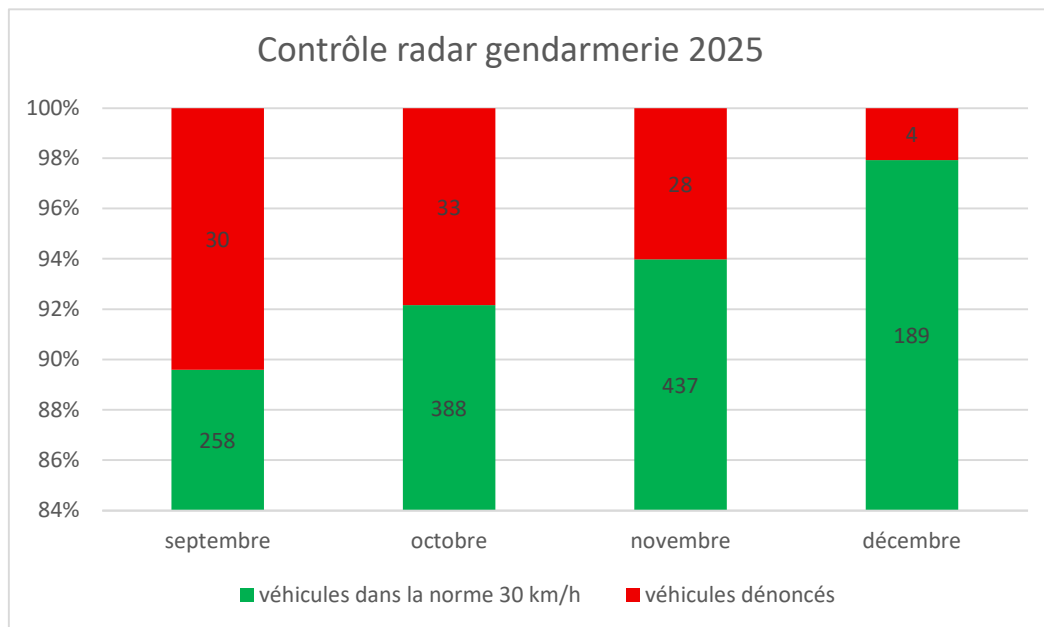
Les coûts d'entretien de ces 5 lieux de culte (paroisse protestante de la Dôle : Eysins, Signy, Gingins et Crassier) ainsi que de la chapelle catholique de Crassier sont répartis entre les 9 Communes d'Asse et Boiron. La Commune participe également aux frais de la paroisse de langue allemande de Nyon et Morges. Le coût par habitant se monte à CHF 8.42.

Un projet de réforme (dénommé « Eglise 29 ») de cette institution a été validé en 2024 avec comme objectif de redéfinir 3 domaines : la gouvernance cantonale, la théologie des ministères et la réorganisation ecclésiale (regroupements au sein de communautés territoriales).

Police

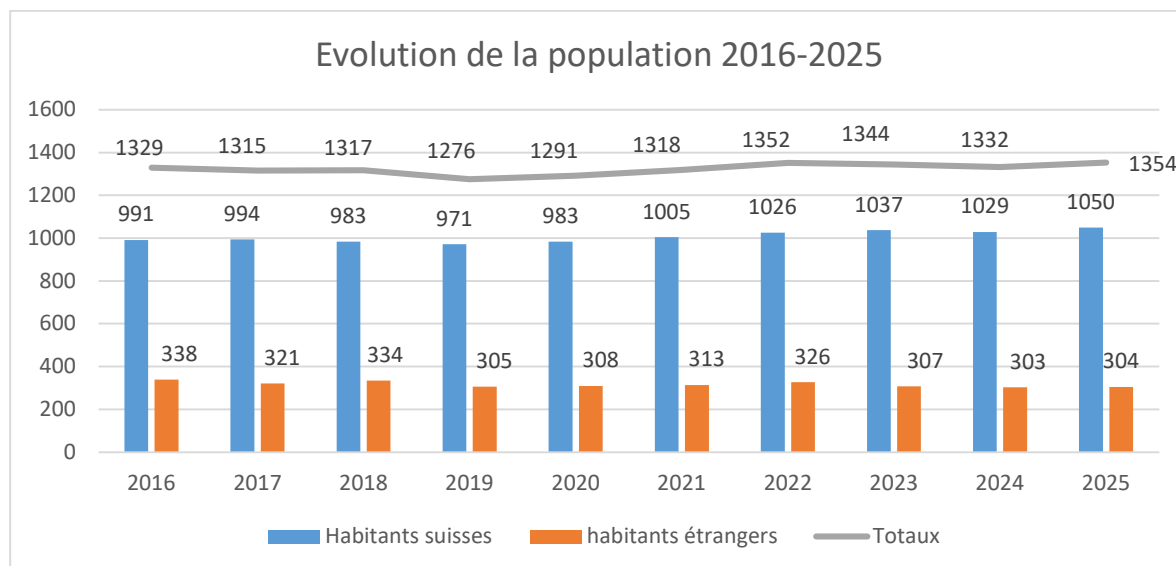
Zone 30 km/h

La vitesse est limitée à 30 km/h dans tout le village et le hameau de Tranchepied. Depuis le mois de septembre, 4 contrôles de vitesse ont été réalisés par la Gendarmerie vaudoise. Seules des contraventions ont été émises. Les contrôles se poursuivront en 2026.

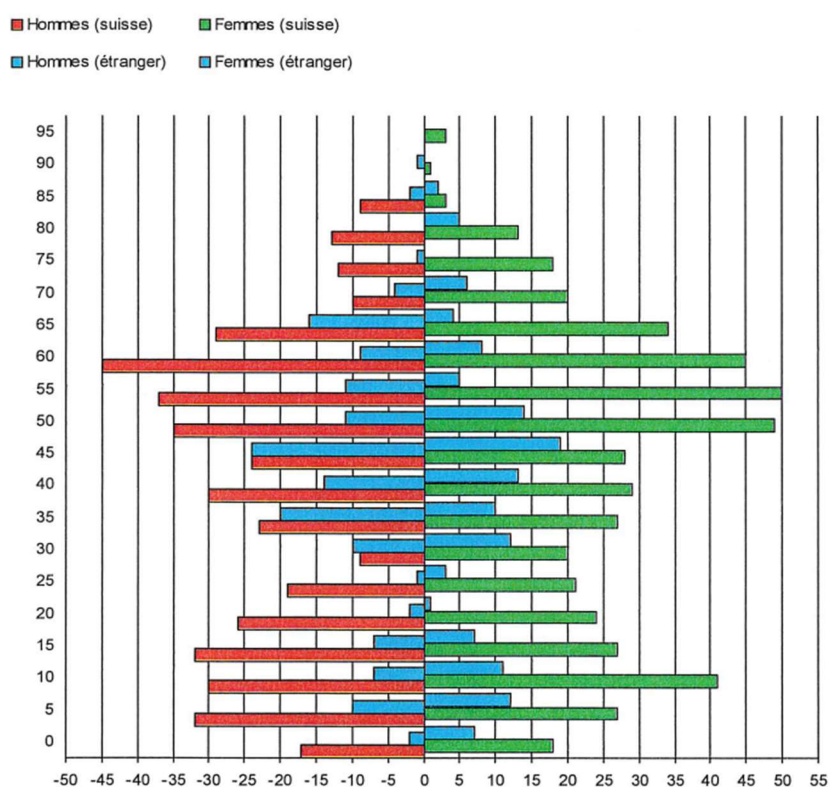


Office de la population

L'évolution de la population de la Commune est en légère hausse, 1'354 habitants, contre 1'332 en 2024. Les graphiques et tableaux ci-dessous détaillent ce nombre.



Pyramide des âges



Situation de la Commune au 31 décembre 2025		2025	2024
Suisses en résidence principale	933	1221	1193
Etrangers en résidence principale	288		
Suisses en résidence secondaire	117	133	139
Etrangers en résidence secondaire	16		

Population résidante permanente au 31 décembre 2025 (SCRIS)		2025	2024
Suisses en résidence principale	1'218	936	1194
Etrangers en résidence principale		282	

Permis de séjour ou d'établissement au 31 décembre 2025

Permis	Description	TOTAL
Permis B	Permis de séjour pour étrangers	76
Permis C	Permis d'établissement pour étrangers	186
Permis Ci	Permis de travail pour conjoints fonctionnaires internationaux	0
Permis D	Permis fonctionnaires internationaux	18
Permis F	Permis accordé aux personnes en procédure d'asile	0
Permis L	Permis courte durée L	1
Permis S	Permis S pour les personnes à protéger (Ukraine)	0
Permis G	Frontaliers	39
Autre	Permis non attribués (nouveaux habitants)	6

Les différents mouvements 2025 *Naturalisations en cours (individuelles, couples, familles) : 32

Arrivées	Départs	Naissances	Jubilairer « 90 ans »	Décès	Naturalisés*	Chiens
111	93	11	0	4	12	104

Service de défense incendie et de secours

SDIS Nyon-Dôle

Le 31 mars 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis 03-2025 relatif à la modification des statuts de l'Association du SDIS Nyon-Dôle. 548 interventions ont eu lieu en 2025, soit une diminution de 33 par rapport à 2024. Ce résultat est dû à une diminution des catastrophes naturelles. Cependant, l'année fût intense au niveau des alarmes incendies et également des alarmes automatiques.

Interventions par site (DAP) : Saint-Cergue 50 / Bonmont 28 (La Rippe : 9) / Nyon 468 / Genolier 27.

Type et nombre d'interventions sur les 18 Communes-membres :

• Incendies	121
• Sauvetages	60
• Accidents	8
• Pollutions hydrocarbures	109
• Pollutions chimiques	6
• Inondations	88
• Alarmes diverses	90
• Technique et divers	66

Le recrutement est organisé une fois par an, le premier jeudi de novembre.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 3 préavis ont été acceptés :

- 17-2025 – comptes 2024
- 18-2025 – remplacement du véhicule Zorba 102 pour le site de Nyon
- 19-2025 – budget 2026

La part communale s'élève à CHF 51'689.20 – coût par habitant CHF 42.86.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.sdis-nyon-dole.ch

Protection civile

Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC)

L'ORPC regroupe 47 Communes.

Le personnel astreint à l'ORPC du district de Nyon s'élève à 441 (464 en 2023).

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 3 préavis ont été acceptés :

- 16-2025 - Comptes 2024
- 17-2025 - Budget 2026
- 18-2025 - Demande de crédit d'étude de CHF 67'000 pour la 2^{ème} étape des travaux de rénovation et mise en conformité du bâtiment CEP de Prangins.

Diverses missions ont été réalisées par l'ORPC :

- Délestage autoroutier (DELESTA)
- Aide lors de diverses manifestations (Fête fédérale de gymnastique et Paléo festival)
- Contrôle périodique des abris PC privés



DELESTA 15 avril 2025



Montage Fête fédérale de gymnastique

Le rapport de gestion est disponible sur le site internet : www.orpc-nyon.ch

Abri de la protection civile

Les travaux de maintenance usuels ont été accomplis par les employés communaux.

Sécurité sociale

Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon)

Créée en décembre 2000, l'ARAS Nyon est une Association intercommunale qui regroupe les 47 Communes du district de Nyon. Elle est régie par des statuts qui ont été actualisés le 12 mars 2008. L'organe législatif est constitué du Conseil intercommunal qui élit le Comité de direction formé de 7 membres. Elle a son siège à Nyon et met à disposition de la population diverses prestations à travers deux secteurs d'activités : le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS).

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 2 préavis ont été acceptés :

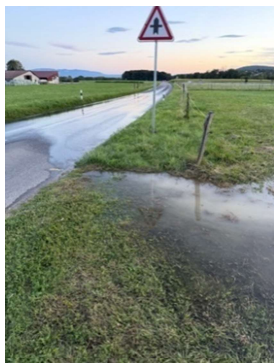
- 13-2025 – Comptes 2024
Le Canton prend à sa charge la plus grande partie des dépenses liées à l'activité de l'ARAS.
Les communes paient un montant de CHF 1.95 par habitant.
- 14-2025 – Budget 2026
Le budget 2026 prévoit une participation identique de CHF 1.95 par habitant.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.arasnyon.ch

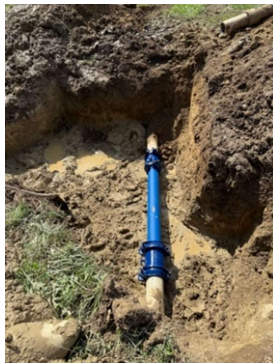
Services industriels

Service des eaux

L'entretien habituel des compteurs, des vannes de conduites et du réservoir a été réalisé. Un relevé des vannes « réseau » a été effectué par le concessionnaire. 5 ruptures de conduites ont été recensées sur le réseau de distribution d'eau potable, sans dégât significatif.



5 septembre 2025, fuite à Tranchepied



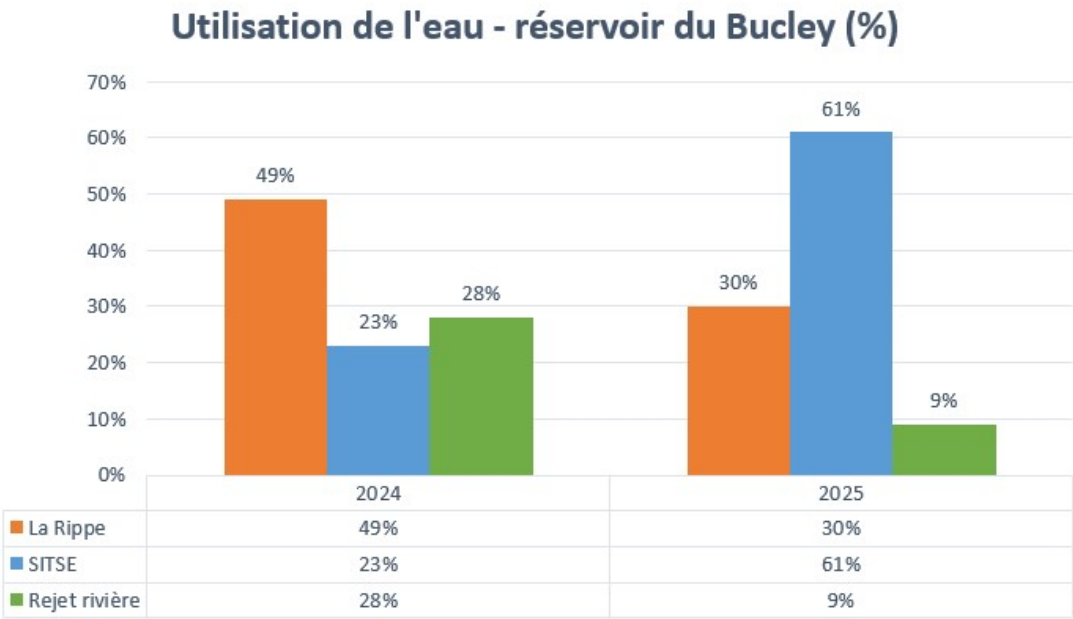
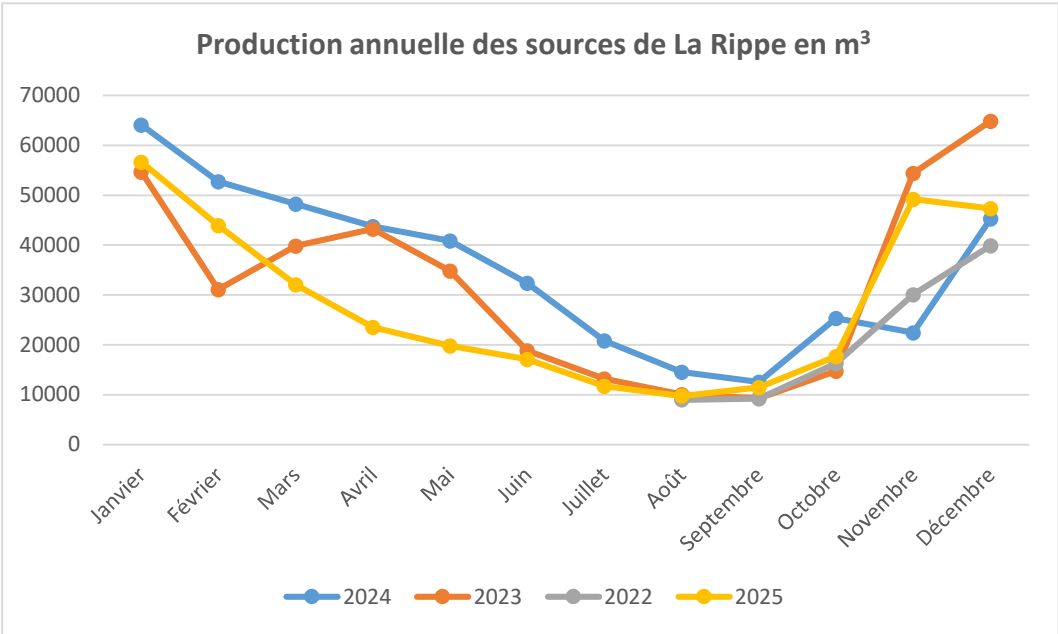
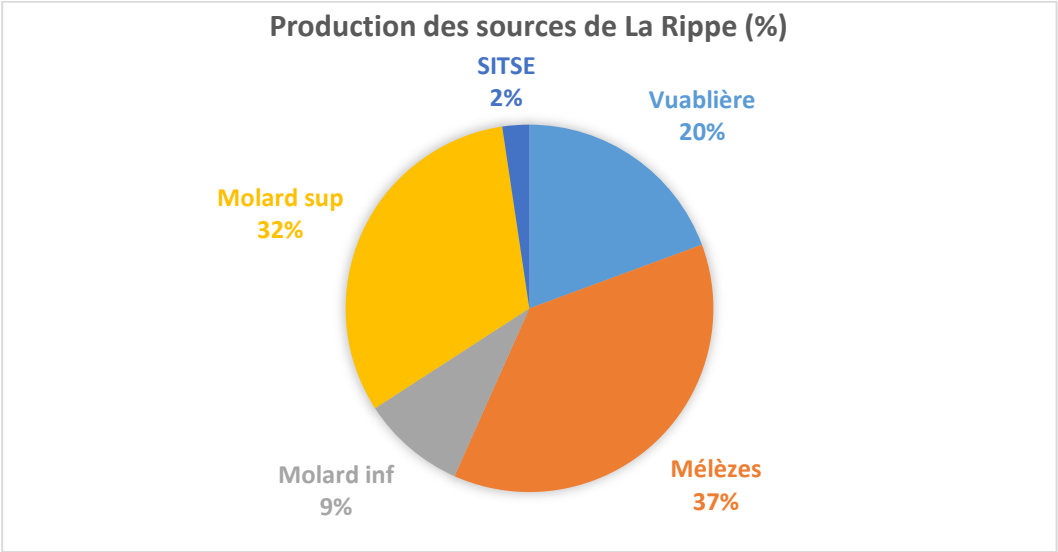
Détection et réparation de la conduite

La quantité de précipitations cumulées enregistrées en 2025 s'élève à 984 mm, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne pluriannuelle de 954 mm.

Les débits des sources sont inférieurs à 2024. Aucune mesure de restriction de consommation d'eau n'a été mise en place en cours d'année. La quantité d'eau distribuée en 2025 est inférieure à 2024. Les SITSE ont utilisé l'eau du trop-plein du réservoir du Bucley suite à l'arrêt de la source du Bornet pendant plusieurs semaines.

En 2025, la vente d'eau aux SITSE se monte à CHF 26'774 contre CHF 11'329 l'année précédente.

Ci-dessous, la proportion des diverses ressources en eau potable :



Source de la Combe

Les travaux ont commencé en mai 2024 (préavis 05-2023) et se poursuivent. Les premiers essais de pompage ont eu lieu en février 2025. L'équipement du puits a débuté en décembre et la mise en service est prévue pour le printemps 2026.



Essais de pompage février 2025



Puits pendant les essais



Étanchéité du puits



Pose des conduites



Montage des équipements



Pose des tableaux de commande

Analyse de l'eau

Les différentes analyses effectuées durant l'année sur le réseau démontrent que l'eau potable livrée est hygiéniquement propre (analyses microbiologiques et chimiques, valeurs en dessous des prescriptions légales) et sa qualité est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

Le résumé des analyses 2025 est disponible sur le site internet : www.larippe.ch

Aucune taxe unique de raccordement n'a été encaissée courant 2025 (CHF 13'555 en 2024).

Plan directeur de distribution d'eau de la Commune de La Rippe (PDDE)

Le plan directeur de distribution des eaux a été finalisé en décembre et sera déposé à l'Office de la consommation (OFCO) en janvier 2026 (préavis 15-2023).

Eclairage public

Le coût annuel d'électricité (CHF 4'998) a augmenté en raison de la hausse du prix du kWh. La vérification de la statique des mâts des lampadaires a été réalisée par une entreprise agréée.

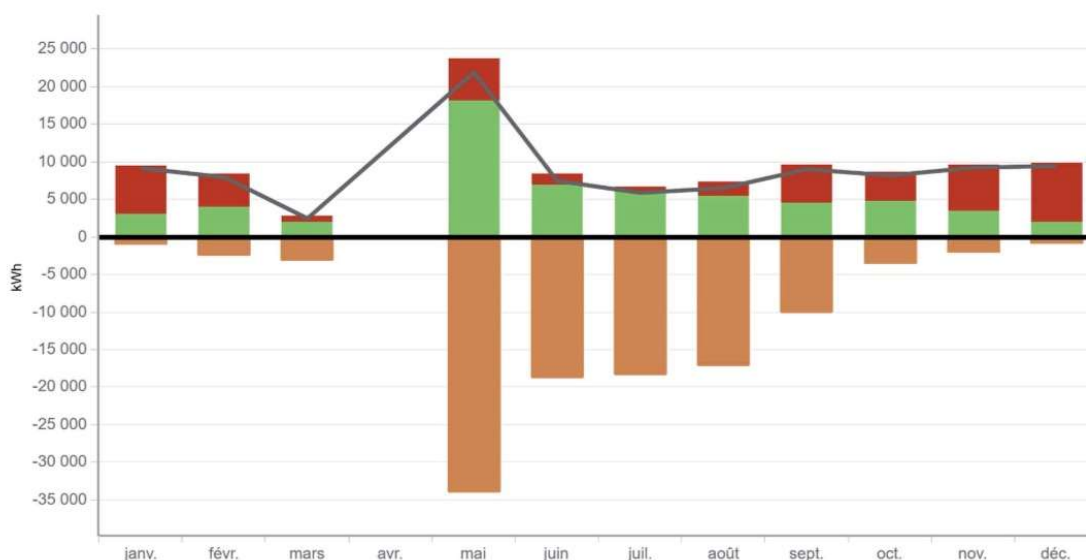
Le 11 avril 2025, la Commune a participé, à l'événement « La nuit est belle » dont le but principal est de limiter la pollution lumineuse dans le « Grand Genève » (extinction partielle de l'éclairage public).



Centrale de production photovoltaïque du Bruel

Sur l'année 2025, ce sont 178'120 kWh qui ont été produits, contre 167'915 kWh en 2024 soit une hausse d'environ 6 %.

Vue générale de l'approvisionnement de l'année écoulée



Courbe noire : la consommation totale du RCP

En vert le courant produit et consommé sur place En jaune, le « surplus de courant » En rouge, l'électricité d'appoint

Le taux global d'indépendance énergétique est en progression de 3 %, par rapport à 2024 (59 %). Le volume de surplus est très important, atteignant presque 110'000 kWh. 64% du courant produit par la centrale est envoyé sur le réseau de la Romande Energie.

Au cours de l'année 2025, un total de 11'121 kWh a été délivré aux véhicules utilisant la borne de recharge publique, générant une recette de CHF 5'003, soit une augmentation de 186 % par rapport à l'exercice précédent.

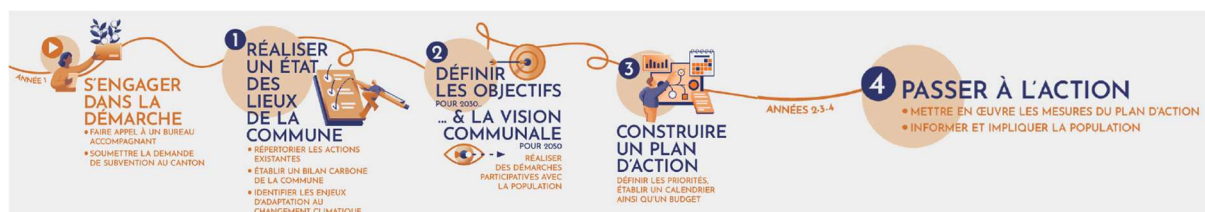
Plan énergie et climat communal (PECC)

À l'heure où les préoccupations environnementales et sociétales sont toujours plus vives, le Conseil d'Etat vaudois a placé le PECC au centre de son Programme de législature 2022-2027. Le but est de faire en sorte que l'État soit exemplaire avec le souci constant du bien commun et dans le respect des ressources à disposition. A travers son Plan climat vaudois, le Conseil d'Etat entend contribuer activement à une politique climatique à la hauteur des enjeux et de ses moyens. Une première version a été adoptée en 2020, puis une seconde a suivi en 2025. Au cœur de ce dispositif figurent le Plan énergie et climat communal (PECC) ainsi que son plan d'action, des outils destinés à faciliter l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique transversale.

La Municipalité a décidé en 2025 de participer au « Plan Energie et Climat Communal » qui touche de nombreux domaines et qui permet de respecter une liste de bonnes pratiques communales pour intégrer les enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire.

Notre volonté est de faire en sorte que cette démarche réponde aux obligations constitutionnelles et qu'elle génère des bénéfices évidents pour ses habitants.

La Municipalité se fait accompagner par des professionnels qui accompagnent déjà de nombreuses communes dans cette démarche. L'accompagnement se déroule en deux phases : la première phase d'une durée d'un an est dédiée à l'élaboration du document cadre PECC incluant des objectifs ainsi qu'un plan d'action, puis la deuxième phase se traduit par la mise en œuvre du plan d'action sur une durée de quatre à cinq ans. Le PECC est ensuite mis à jour, notamment avec un nouveau plan d'action et le processus itératif se poursuit.



Dans l'esprit de participation active de tous, un premier sondage a été envoyé aux habitants en 2025, qui nous a permis de tenir compte des préoccupations de la population et d'avancer dans la formalisation de notre PECC qui sera présenté à la population en 2026.

Plus d'informations sur notre site www.larippe.ch et sur le site du canton : <https://www.vd.ch/environnement/durabilite-et-climat/portail-communes-durables>

La Municipalité de La Rippe, le 29 mai 2026.